

QUESTION ORALE DEPOSEE PAR Mme Benoite MARTELLI
AU NOM DU GROUPE « CORSE SOCIAL-DEMOCRATE »

OBJET : **Problèmes de réception de la télévision numérique terrestre en Balagne**

Monsieur le Président,

Mise en place à partir de 2008, la télévision numérique terrestre était destinée à offrir, grâce à l'emploi de nouvelles technologies, une télévision de meilleure qualité, en raison de la finesse de la résolution de l'image et du nombre de chaînes disponibles. Depuis mai 2011, le mode de transmission analogique a laissé définitivement place au numérique.

Aujourd'hui, notamment pour les personnes âgées, qui n'utilisent pas les nouveaux moyens de communication vecteurs d'internet, que représentent les ordinateurs, les tablettes électroniques ou les *smartphones*, la télévision demeure un vecteur d'information primordial.

Depuis les prémises du numérique, la Balagne connaît de récurrents problèmes de réception de la télévision. En effet, soit une captation défectueuse des chaînes, soit un brouillement de l'image sont observables, notamment en période estivale. Apparemment, les périodes de chaleur favoriseraient une propagation rapide et lointaine des ondes, ce qui contribuerait à l'apparition des difficultés de réception. Pourtant, même en période hivernale, des problèmes demeurent.

La cartographie, établie par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, répertoriant les émetteurs et multiplex expose la couverture numérique de la région balanine. Bien que mis en place, les systèmes semblent être défectueux. Par exemple, à Corbara, sur l'ensemble des multiplex, le R1, qui diffuse principalement les chaînes publiques, est régulièrement défaillant. Par conséquent, l'obligation de couverture liée aux chaînes gratuites de la télévision numérique terrestre, c'est-à-dire celles affectées aux multiplex R1, R2, R5, R7, R8 et R local, semble être théoriquement respectée. Pourtant, dans les faits, la situation est différente.

Ces phénomènes apparaissent d'autant plus dommageables depuis la disparition totale de la voie analogique, qui n'est plus opérante en cas de secours.

Les causes seraient dues à des installations inadaptées. Une des solutions serait d'opter pour une émission par satellite. Toutefois, tous les foyers, notamment ceux dont les revenus sont modestes, ne peuvent s'offrir l'équipement adéquat, au vu du coût engendré par la diffusion satellitaire.

La Collectivité territoriale de Corse a apporté une aide logistique et technique dans la mise en œuvre de la télévision numérique terrestre. Elle ne peut résoudre elle-même les problèmes évoqués.

Au demeurant, pour le bien-être des usagers, qui sont contribuables au titre de la redevance audiovisuelle, il serait fortement souhaitable de résoudre ce problème et d'offrir à l'ensemble des habitants de l'île une réception télévisuelle de qualité.

Monsieur le Président, serait-il possible de sensibiliser le Conseil supérieur de l'audiovisuel à ce sujet afin de parvenir à l'adoption de solutions techniques fonctionnelles avec les opérateurs diffuseurs, en somme à la mise en place d'installations adaptées à une réception efficiente de la télévision numérique terrestre sur l'ensemble du territoire de la Corse ?

Je vous remercie.